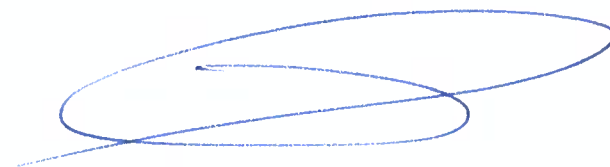


COMPTES ANNUELS

COPIE CERTIFIEE CONFORME



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/04/2023 12 mois	Net 30/04/2022 12 mois
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	23 301	23 301		
Fonds commercial (1)	126 960		126 960	126 960
Autres immobilisations incorporelles	16 308	15 891	417	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	10 917	10 698	220	378
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 189	6 341	5 847	5 417
Autres immobilisations corporelles	229 033	201 693	27 341	41 755
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 801		1 801	1 801
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 018		6 018	6 018
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	426 527	257 923	168 604	182 390
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	60 679		60 679	36 584
Avances et acomptes versés sur commandes				1 440
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	164 841	634	164 207	120 125
Autres créances	9 726		9 726	3 458
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	54 168		54 168	54 168
Disponibilités	55 965		55 965	96 039
Charges constatées d'avance (3)	4 892		4 892	5 342
TOTAL ACTIF CIRCULANT	350 271	634	349 637	317 164
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	776 798	258 558	518 241	499 554
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/04/2023 12 mois	30/04/2022 12 mois
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 000	4 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	400	400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	238 247	230 204
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	22 181	16 042
Subventions d'investissement	1 378	
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	266 205	250 647
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	42 312	63 832
Emprunts et dettes financières diverses (3)	257	752
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 307	61 290
Dettes fiscales et sociales	133 768	122 366
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	391	667
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	252 035	248 907
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	518 241	499 554
(1) Dont à plus d'un an (a)	24 304	42 294
(1) Dont à moins d'un an (a)	227 731	206 613
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

NP



A.T.V. (ASSISTANCE TELE VIDEO)

Société À Responsabilité Limitée au capital de 4 000 €

Siège social : Rue de Berlin - Parc d'activité les Bozées

53000 LAVAL

478 975 048 RCS LAVAL

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 9 OCTOBRE 2023

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2023, s'élevant à 22 181,13 €, de la manière suivante :

- Un bénéfice de	22 181,13 €
- A titre de dividendes à l'associé unique	9 000,00 €
Soit 22,5 € par part,	
- Le solde affecté au compte « autres réserves »	13 181,13 €

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 avril 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à la totalité du dividende distribué.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 octobre 2023.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il a été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois derniers exercices, à savoir :

EXERCICE	DIVIDENDES	MONTANT ELIGIBLE A LA REFACTION DE 40%
30.04.2022	8 000 €	8 000 €
30.04.2021	25 000 €	25 000 €
30.04.2020	70 000 €	70 000 €

Copie certifiée conforme par la gérance



NP

COMPTES ANNUELS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

ANNEXE

RÈGLES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2023, dont le total est de 518 241 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 22 181 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/05/2022 au 30/04/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/04/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les frais accessoires) pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : de 1 à 3 ans
- * Aménagements des terrains : 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat et autres coûts directement attribuables au coût de revient des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,6 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 0,81 %
- Table de taux de mortalité : INSEE2022

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	126 960			126 960
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	39 192	417		39 609
Immobilisations incorporelles	166 152	417		166 569
- Terrains	10 917			10 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 150	2 038		12 189
- Installations générales, agencements aménagements divers	26 009			26 009
- Matériel de transport	163 930			163 930
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	39 795		700	39 095
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	250 801	2 038	700	252 139
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 801			1 801
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 018			6 018
Immobilisations financières	7 819			7 819
ACTIF IMMOBILISE	424 772	2 455	700	426 527

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	417	2 038		2 455
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	417	2 038		2 455
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		700		700
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		700		700

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/04/2023
Éléments achetés	126 959
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	126 960

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieur à sa valeur nette comptable.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	39 192			39 192
Immobilisations incorporelles	39 192			39 192
- Terrains	10 539	158		10 698
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 673	1 668		6 341
- Installations générales, agencements aménagements divers	21 537	756		22 293
- Matériel de transport	130 383	11 937		142 320
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 059	1 721	700	37 079
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	203 191	16 241	700	218 732
ACTIF IMMOBILISE	242 382	16 241	700	257 923

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 185 477 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 018		6 018
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	164 841	164 841	
Autres	9 726	9 726	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 892	4 892	
Total	185 477	179 459	6 018
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	3 933
Disponibilités	312
Total	4 245

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 4 000,00 euros décomposé en 400 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 252 035 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	42 312	18 008	24 304	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 307	75 307		
Dettes fiscales et sociales	133 768	133 768		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	648	648		
Produits constatés d'avance				
Total	252 035	227 731	24 304	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	21 512			
(**) Dont envers les associés	257			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 257 euros.

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 035
Dettes fiscales et sociales	86 192
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	97 245

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Montant
Charges d'exploitation	4 892
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	4 892

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 83 716 euros
La société ATV dispose d'un capital sur son contrat IFC non cadre Swisslife au 30/04/2023 de 9 409 €.

L'engagement IFC au 30/04/2023 est donc estimé à 74 307 €

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2013-R.02 du 7 novembre 2013.

